



Fiche UE du département Biologie-Ecologie

L1 L2 L3 M1 M2

Intitulé : Projet étudiant S6 - HAV641B

Responsable(s) : Mélanie Debiais-Thibaud, Vincent Girard, Sylvie Hurtrez, Thierry Noell

Coordonnées du/des responsable(s) (tel/mail) :

melanie.debiais-thibaud@umontpellier.fr

vincent.girard@umontpellier.fr

sylvie.hurtrez@umontpellier.fr

thierry.noell@umontpellier.fr

Nombre ECTS : 4 Effectif min : Effectif max : 200

Nombre d'heures

CM :3h TP :6h TD : 1h30 Terrain : SPS : 2.5h/étudiant

Noms des intervenants pressentis :

Description de l'UE (max 10 lignes):

Pour le semestre 6, les étudiants auront le choix entre 2 types de projets étudiants : (1) la mise en place d'un dispositif « Partenaires scientifiques pour la classe » (ASTEP) ou (2) le montage d'un protocole pour Acquisition et Traitement de Données (ATD). Pour le projet ASTEP, les étudiants réaliseront un projet de diffusion scientifique auprès de classe de maternelle ou de primaire de l'Hérault (thématiques scientifiques définies par les écoles partenaires). Les étudiants devront alors développer une ou des expériences à mener avec les classes, acquérir des données avec les élèves et diffuser les notions scientifiques auprès des élèves concernés. Pour le projet ATD, les étudiants devront proposer un protocole d'acquisition de données pour répondre à une question scientifique de leur choix. Ce protocole pourra être réalisé sur le terrain, en salle ou bien consister en une méta-analyse.

Compétences visées par l'UE (cf référentiel de compétences):

- Être capable de mettre en place des protocoles scientifiques et pédagogiques permettant la réalisation concrète de travaux ;
- Être capable de s'adapter à un public pour diffuser des notions scientifiques sans les déformer ;



- Répondre à des critiques pédagogiques et/ou scientifiques ;
- Être capable de construire des rapports écrits ou autres supports pédagogiques et de les présenter à l'oral de façon convaincant ;
- Travail en relation avec un tuteur scientifique.

Prérequis (compétences et/ou UE) :

- Tous les acquis de L1, L2 et L3 S5

Modalité des contrôles de connaissances :

Epreuve	Coefficient	Nb heures	Nb sessions	Organisation (FDS ou resp)
Ecrit				
Contrôle Continu	100%		1	resp
TP				
Oral				

Informations additionnelles :

Le contrôle continu consiste en : (1) la rédaction d'un rapport écrit des activités réalisées, des résultats obtenus, des analyses produites ; (2) d'une présentation orale d'une synthèse de ce rapport.

Cadre réservé à l'administration :

Code UE : HAV641B